

Département de la VIENNE  
Arrondissement de MONTMORILLON  
Canton de CIVRAY  
COMMUNE DE ST PIERRE D'EXIDEUIL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 13 mars 2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 12 ; Procurations 2

**PRESENTS :** PEIGNÉ J.M. ; BIARNAIS J.C. ; THOMAZEAU J.F. ; CONDAC O. ; OULIER A.M. ; TINGAUD J.J. ; SECHET B ; SICOT M.N. a été nommée secrétaire de séance; CHAUVET D ; RIVAUD S ; FRETIER J. ; TEXEREAU A. ; Mr Christophe PELTIER, trésorier municipal

**EXCUSÉS :** Mme BLANC donne procuration à Mr PEIGNE ; J.C. DAUGÉ donne procuration à Mme SICOT ; LHOUMEAU S ;

-----  
**DELIBERATION N°1**

**Approbation des Comptes de Gestion 2018 dressés par le Receveur Municipal**  
-----

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier, Mr PELTIER Christophe à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures aussi bien pour le budget communal que pour le budget du lotissement.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré vote les comptes de gestion 2018 du trésorier de Civray, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

-----  
**DELIBERATION N°2**  
**Vote du Compte Administratif 2018 –Lotissement des Grandes Versannes**  
 -----

Le Conseil Municipal présidé par Mr Jean-Claude BIARNAIS, vote à 12 voix pour le Compte Administratif 2018 et arrête ainsi les différents comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	625 607,66
	Réalisé :	253 449,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	625 607,66
	Réalisé :	272 803,83
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	705 607,66
	Réalisé :	293 303,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	705 607,66
	Réalisé :	338 167,03
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	19 354,54
Fonctionnement :	44 863,20
Résultat global :	64 217,74

-----  
**DELIBERATION N°3**  
**Affectation des résultats 2018 – Budget Lotissement**  
 -----

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	44 863.20 €
un excédent reporté de	142 413.69 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>187 276.89 €</b>
Un excédent d'investissement de	19 354.54 €
Un déficit reporté de	272 803.83 €
<b>Soit un déficit d'investissement cumulé de</b>	<b>253 449.29 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>187 276.89 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)</b>	<b>253 449.29 €</b>

-----  
**DELIBERATION N°4**  
**Vote du Compte Administratif 2018 – Commune**  
 -----

Le Conseil Municipal présidé par Mr Jean-Claude BIARNAIS, vote à 12 voix pour le Compte Administratif 2018 et arrête ainsi les différents comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	961 427,62
	Réalisé :	166 569,86
	Reste à réaliser :	119 444,40
Recettes	Prévu :	961 427,62
	Réalisé :	194 226,59
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 112 104,43
	Réalisé :	497 783,22
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 112 104,43
	Réalisé :	651 438,49
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	27 656,73
Fonctionnement :	153 655,27
Résultat global :	181 312,00

-----  
**DELIBERATION N°5**  
**Affectation des résultats 2018 – Budget Commune**  
 -----

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	153 655,27 €
un excédent reporté de	468 896,99 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>622 552,26 €</b>
Un excédent d'investissement de	27 656,73 €
Un excédent reporté de	331 236,99 €
<b>Un déficit des restes à réaliser de</b>	<b>119 444,40 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :	622 552,26 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>622 552,26 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	<b>358 893,72 €</b>

-----  
**DELIBERATION N°6**  
**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**  
-----

- Après avoir pris connaissance :
- de l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition 2019 pour les taxes directes locales de la commune,
  - des taux d'imposition votés en 2018

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir pour 2019 les taux appliqués en 2018 soit :

✓	<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>11.89</b>
✓	<b>Taxe foncière du bâti :</b>	<b>6.90</b>
✓	<b>Taxe foncière du non bâti :</b>	<b>17.64</b>

**Pour un produit fiscal attendu de 171 227 €.**

-----  
**DELIBERATION N°7**  
**Amortissement et neutralisation des subventions d'investissement versées**  
-----

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les subventions d'investissement versées.

Toutes les subventions d'investissement versées seront amorties sur un an, l'année suivante de leur versement.

Ces subventions d'investissement seront également neutralisées dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir et de neutraliser les subventions d'investissement versées.

-----  
**DELIBERATION N°8**  
**VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES VERSANNES 2019**  
-----

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

**Investissement**

Dépenses : 591 253.12 €

Recettes : 591 253.12 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 665 900.72 €

Recettes : 665 900.72 €

-----  
**DELIBERATION N°9**  
**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019**  
-----

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

**Investissement**

Dépenses : 1 142 353.48 €

Recettes : 1 142 353.48 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 281 326.81 €

Recettes : 1 281 326.81 €

Mr Christophe PELTIER, receveur municipal quitte la séance.

-----  
**DELIBERATION N° 10**  
**ACQUISITION D'UN CAMION BENNE**  
-----

Monsieur le Maire indique que le camion benne actuel est ancien et nécessite son remplacement.

En effet il ne répond plus aux règles en vigueur.

Aussi, au vu de son âge il est souhaitable d'acquérir un nouveau matériel.

Proposition de matériel neuf : Boxer chassis simple cabine 335 L2S Blue HDi 130 BVM6

M. le Maire énonce le plan de de financement de ce matériel comme suit :

Dépenses		Recettes	
Camion benne	21 884.17 €	ACTIV volet 3	16 100.00 €
		Fonds propres	5 784.17 €
TOTAL HT	21 884.17 €	TOTAL HT	21 884.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'acquisition du matériel décrits ci-dessus,
- DEMANDE au Maire d'engager les démarches nécessaires,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV' 2016/2021.

-----  
**DELIBERATION N° 11**  
**Modification statuts communautaire**  
-----

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 19 février 2019, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération
- de solliciter l'arrêté de Mr le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

-----  
**DELIBERATION N° 12**  
**Avis sur le projet éolien de Blanzay**  
-----

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Blanzay organisée du 4 mars au 4 avril 2019, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet d'implantation de 9 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de Blanzay.

Le conseil municipal, après délibération, donne, un avis favorable pour le projet éolien de Blanzay :

Voix POUR : 9 ;

Abstentions : 1 ;

Voix CONTRE : 2

**Questions diverses :**

**Dates à retenir :**

- 8 mai

- 26 mai : Elections Européennes

- 12 juillet : Heures Vagabondes

Séance levée à 20h25